De: morgan.largeot@innovatek.com

Date: Lundi 18 mars 2024

Cc: eric.montaigne@innovatek.com

Cci:

A: fabrice.martinez@innovatek.com

Objet: Rappel du règlement intérieur de l'entreprise et des règles de travail en équipe.

Pièce-jointe: Règlement\_intérieur\_innovatek2024.pdf

\_\_\_\_\_

## Monsieur Martinez,

J'ai assisté à une altercation avec monsieur Durand, dont vous êtes l'initiateur, le 5 mars 2024 aux alentours de 14 h. Malgré la discussion que nous avons pu entretenir tous les deux concernant cet événement, j'ai pu constater un nouvel incident avec monsieur Durand le 17 mars à 16 h.

Il est nécessaire de souligner qu'aucune forme de violence, qu'elle soit verbale ou physique, n'est tolérée au sein d'Innovatek (veuillez consulter le règlement intérieur en pièce jointe : page 5, paragraphe 2). Ces comportements peuvent avoir des conséquences néfastes, tant sur le plan physique que psychologique, pour la santé de vos collègues. Par conséquent, de tels actes peuvent compromettre la qualité du produit final livré au client.

Étant donné que la satisfaction du client est d'une importance capitale pour notre entreprise, il est impératif que nos produits répondent pleinement à leurs attentes et exigences.

Un entretien en compagnie de monsieur Montaigne ainsi que moi-même sera donc organisé le 23 mars à 17 h afin de vous rappeler, à nouveau, les règles du travail d'équipe au sein de l'entreprise et de discuter de la situation plus en détail.

Je compte sur vous pour que ce genre d'événement ne se reproduise plus, n'hésitez pas à me contacter avant tout si vous rencontrez le moindre souci à l'avenir.

Cordialement,		

Morgan LARGEOT
Chef de Projet IT
Innovatek - Rennes
06.73.64.26.46
morgan.largeot@innovatek.com